



# AFDAC ANNÉE 2011



## PROGRAMME DE FORMATIONS

**2010** vient de se terminer pour nous par deux moments importants :

- La réalisation conjointe avec L'ANDAC du colloque « Evolution des réseaux, révolution numérique, quels nouveaux défis pour la responsabilité ? »

- La mise en place de la formation sur la fraude.

Le colloque s'est finalement tenu malgré sa coïncidence fortuite et répétée avec les journées de grève et les inconvénients qui en ont suivis. Il a permis des échanges intéressants de par la qualité des intervenants.

Aussi, le conseil de l'AFDAC a décidé de reprendre en partie ces thèmes dans la formation sur la responsabilité des agents comptables. Ainsi, on retrouve à notre programme 2011 la formation sur le nouveau système de la responsabilité personnelle et pécuniaire de l'agent comptable et de ses délégataires. Et celle plus complète, qui intègre la précédente, sur deux jours, et qui est basée cette année sur les fonctions des agents comptables, de leurs délégataires et leurs responsabilités dans le contexte actuel des fusions, regroupements et mutualisations, comme dans celui de la validation certification.

Le second temps fort concerne la fraude, une responsabilité partagée avec le directeur.

Nous souhaitons faire un point complet de ce domaine et ainsi élargir notre public et nos connaissances avec l'intervention de représentants de la lutte contre la fraude. Cette formation sur deux jours doit permettre de mieux apprécier les risques de fraude, les moyens de lutte et les responsabilités respectives dans nos organismes.

Sont proposées également deux autres formations plus générales. La première, sur l'histoire de la séparation ordonnateur comptable et comment cette notion s'intègre de nos jours dans les normes comptables qui nous sont imposées. La seconde, sur les comptables publics qui ont vu des évolutions importantes dans leur domaine de responsabilité ces derniers temps.

Toute l'équipe de l'AFDAC est à votre disposition pour vous apporter les éclaircissements qui seraient nécessaires et se joint à moi pour vous souhaiter une année 2011 pleine de satisfactions personnelles comme professionnelles.

Le Président  
Jean-Pierre AMIOT



### **Assureurs de la responsabilité professionnelle des :**

- Agents Comptables
- Fondés de pouvoir
- et autres délégataires cautionnés

Cabinet Bourgeois-Caucanas-Saulou  
152 Avenue Patton - 49000 Angers  
Tel : 02.41.88.95.20



### **Association de Cautionnement Mutuel**

Cautionnement des Agents Comptables,  
Fondés de pouvoir et délégataires des  
organismes de la protection sociale

6 rue de la rosière  
75015 Paris  
Tel : 01.53.95.38.44



**1 Jour :** 7 juin 2011  
20 septembre 2011

**« LE NOUVEAU SYSTÈME DE LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE  
DES AGENTS COMPTABLES ET DE LEURS DÉLÉGATAIRES »**

**Objectifs**

☞ Connaissance des nouveaux textes sur la responsabilité personnelle et pécuniaire des Agents Comptables et de leurs délégués :

- Principes
- Champ d'application
- Conséquences.

☞ Analyse des premiers cas de mise en jeu de la RPP.

**Public :** Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

**Programme**

☞ Historique de la responsabilité personnelle et pécuniaire jusqu'à l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 avril 2004.

☞ Le nouveau régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire :

- Champ d'application
- Etendue, délégations, Intérim
- Quitus
- Procédure et conséquences.

**Méthode  
pédagogique**

☞ Exposés théoriques.

☞ Pédagogie active et participative.

☞ Remise d'un support de cours.

**Inscription : 500 €**

**« LE CHAMP ET LA NATURE DE LA RESPONSABILITÉ DES  
AGENTS COMPTABLES ET DE LEURS DÉLÉGATAIRES »**

**2 Jours :** 8 et 9 juin 2011  
21 et 22 septembre 2011

**Objectifs**

☞ Appréhender l'ensemble de la responsabilité à partir du nouvel environnement juridique et de l'évolution des réseaux, dans le contexte de la validation, certification.

☞ Réfléchir sur l'évolution de la responsabilité globale des Agents Comptables et de leurs délégués.

**Public :** Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

**Programme**

☞ Les diverses responsabilités traditionnelles des agents comptables, partagées avec le directeur, spécifiques avec les impératifs des plans de contrôle interne et les objectifs de la validation, certification des comptes.

☞ Le Nouveau régime de la RPP :

- Champ d'application
- Etendue, délégations, Intérim
- Quitus.

☞ Procédure de la mise en jeu et conséquences.

**Méthode  
pédagogique**

☞ Exposés théoriques.

☞ Pédagogie active et participative.

☞ Remise d'un support de cours.

**Inscription : 1000 €**



1 Jour : 12 octobre 2011

« UNE EXCEPTION FRANÇAISE ? LA SÉPARATION ORDONNATEUR / PAYEUR AVEC SES CONSÉQUENCES »

**Objectifs**

- ☞ Connaître et comprendre ce principe spécifique au droit public français et son application dans les organismes de sécurité sociale et au-delà dans les normes comptables.

**Public** : Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

**Programme**

- ☞ Histoire et géographie de la notion.
- ☞ Maintien du principe au niveau de l'Etat et des services publics.
- ☞ Les normes comptables privées reprises par l'Europe, par la France, par la Sécurité Sociale.
- ☞ Liaison avec la notion de contrôle interne.

**Méthode pédagogique**

- ☞ Exposés théoriques.
- ☞ Pédagogie active et participative.
- ☞ Remise d'un support de cours.

**Inscription : 500 €**

« AGENT COMPTABLE DE SÉCURITÉ SOCIALE ET AGENT COMPTABLE PUBLIC, MÊME FONCTION, MÉTIERS DIFFÉRENTS ? »

1 Jour : 8 novembre 2011  
(sous réserve de confirmation par l'intervenant extérieur)

**Objectifs**

- ☞ Connaître les métiers comptables de la fonction publique.
- ☞ Comparer les responsabilités des agents comptables publics et de sécurité sociale à partir des textes et des mises en œuvre.
- ☞ Comparer les évolutions structurelles et techniques de ces dernières années dans les deux domaines.

**Public** : Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

**Programme**

- ☞ Métiers comptables dans la fonction publique.
- ☞ Responsabilité des comptables, séparation ordonnateur/payeur, responsabilité personnelle et pécuniaire : les textes, la pratique, les mises en cause, le quitus, cautionnement et assurances, comparaison dans les domaines publics et de sécurité sociale.
- ☞ Les évolutions dans les domaines comptables, la LOLF, la certification des comptes de l'Etat, restructuration des services.

**Méthode pédagogique**

- ☞ Intervenant extérieur.
- ☞ Exposés théoriques.
- ☞ Pédagogie active et participative.
- ☞ Remise d'un support de cours.

**Inscription : 500 €**



**1 Jour :** 21 juin 2011  
4 octobre 2011

**« LA FRAUDE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR L'AGENT COMPTABLE » SESSION 1**

**Objectifs**

- ☞ Connaître les enjeux financiers de la fraude.
- ☞ Connaître les programmes nationaux des branches et régimes.
- ☞ Faire le point sur la responsabilité des agents comptables.

**Public :** Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

**Programme**

- ☞ Le périmètre de la formation.
- ☞ Les enjeux financiers au regard des dépenses et cotisations.
- ☞ L'origine et l'exploitation des suspicions.
- ☞ Les différents supports matériels de la fraude.
- ☞ Fraude interne, fraude externe, responsabilité de l'agent comptable.

**Méthode pédagogique**

- ☞ Exposés théoriques.
- ☞ Pédagogie active et participative.
- ☞ Remise d'un support de cours.

**Inscription : 500 €**

**« LA FRAUDE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR L'AGENT COMPTABLE » SESSION 2**

**1 Jour :** 22 juin 2011  
5 octobre 2011

**PRÉREQUIS :** AVOIR SUIVI LE STAGE « LA FRAUDE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE POUR L'AGENT COMPTABLE » SESSION 1

**Objectifs**

- ☞ Connaître les risques de fraudes.
- ☞ Connaître outils qui concourent à la détection de la fraude.
- ☞ Connaître les actions de répression de la fraude.

**Public :** Personne directement concernée ou intéressée par le sujet.

**Programme**

- ☞ Les structures nationales et locales de lutte contre la fraude.
- ☞ Les outils de contrôle informatiques utilisés pour la détection des abus ou des fraudes.
- ☞ De la suspicion à la pré-qualification de la fraude.
- ☞ Cas pratiques et actualité de la fraude.
- ☞ Conclusion, recommandations, communication.

**Méthode pédagogique**

- ☞ Intervenant extérieur.
- ☞ Exposés théoriques.
- ☞ Pédagogie active et participative.
- ☞ Remise d'un support de cours.

**Inscription : 500 €**